

COMPTE - RENDU
Séance du Conseil Municipal
du 18 Décembre 2017

Présents : M. Linéatte, Mme Lebrun, Latapie-Copé, MM. Noblécourt, Gance, Mmes Masson, Legrand Valérie, Not, Diéval, MM. Merlin, Lanvin, Boitel, Cheval, Capelle, Lecot.

Excusées : Mme Legrand Marie-Josée
Mme Diéval avec pouvoir à M. brunoy

Le quorum atteint, la séance débute à 19 h 00. Mme Lebrun est nommée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance précédente amène M. Linéatte à donner les précisions suivantes :
-bornes de recharge des véhicules électriques : le paiement par l'utilisateur se fait par smartphone, la FDE prend en charge le comptage, la maintenance, l'entretien des bornes.

I. Décisions Modificatives 1 et 2

- 1. Cette DM concerne le budget assainissement : diminution de crédits à l'article 61521 (entretien, réparations) de 250 € / augmentation de crédits de 150 € au 6542 (créances éteintes) et 100 € (intérêts d'emprunt) au 66111.*
- 2. Budget communal : diminution de crédits au 2031 (capital d'emprunts) de 6100 € / augmentation de crédits au 1641 (intérêts d'emprunts) de 6100 €.*

Adoptées à l'unanimité

II. RIFSEEP

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est le dispositif indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés. Il est composé de deux primes : l'IFSE, versée mensuellement, et le CIA (versement annuel). La commune avait déjà délibéré favorablement en Avril 2016 pour l'instauration de ce régime. Néanmoins, le Centre de Gestion nous avait demandé d'attendre les modalités définitives. Il convient d'établir une nouvelle délibération pour application au 1^{er} Janvier 2018.

Adopté à l'unanimité

III. Adhésion au contrat d'assurance statutaire du centre de gestion

La collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale du décret n°86-522DU 14 mars 1986.

A l'issue de la procédure négociée, après analyse et avis de la commission d'Appel d'offres du Centre de Gestion, le marché a été attribué à CNP Assurances qui a, par l'intermédiaire de SOFAXIS présenté l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre mutualisé de ce contrat.

	TAUX
Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL	6.57%
Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public	1.45%

Adopté à l'unanimité

IV. Crédits d'investissement avant le BP 2018

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette). Le montant total des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent s'élève à 572 609€ (capital des emprunts non compris). M. le Maire propose donc d'inscrire la somme de 143 152€ de la façon suivante (budget communal) :

- Chapitre 20 → immobilisations incorporelles : 10000€
- Chapitre 21 → immobilisations corporelles : 64076€
- Chapitre 22 → immobilisations reçues en affectation : 5000 €
- Chapitre 23 → immobilisations en cours : 64076 €

Budget assainissement : dépenses inscrites : 20000€.

- Chapitre 21 → immobilisations corporelles : 5000€

Adopté à l'unanimité

V. Avances de subventions : OCLC et personnel communal

Chaque fin d'année, des avances de subventions sont consenties aux associations ayant des frais à engager dès le début de l'année suivante.

OCLC → 3500€

Amicale du personnel → 750€

Adopté à l'unanimité

VI. Départ en retraite de M. Gallais

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'amicale du personnel communal afin de gérer le départ en retraite de M. Gallais (400 €).

Adopté à l'unanimité

VII. Point sur le personnel communal

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une réflexion globale, guidée par des impératifs budgétaires, d'évolution des besoins en personnel, de connaissance du « terrain » par des employés aguerris et la nécessité de polyvalence pour le personnel d'une commune comme la nôtre.

Suite aux départs en retraite de plusieurs agents, aux « déboires » vécus dus au secrétaire général défaillant et à la « longue maladie » d'une secrétaire administrative, deux agents qu'il a fallu néanmoins continuer à rémunérer nous empêchant financièrement à toute autre embauche, les choses commencent à s'éclaircir puisque l'un a été mis en détachement en faveur d'un syndicat, l'autre s'étant placée en disponibilité pour convenances personnelles. Monsieur le Maire rappelle que le centre de gestion nous a mis à disposition (payante) une secrétaire administrative et lui a proposé un contrat de 21 heures par semaine. Nous sommes de plus dans l'obligation (strate de population) de reprendre un(e) secrétaire général(e) au grade de rédacteur. On constate également une sensible diminution des tâches dévolues au secrétariat d'accueil depuis que, par exemple, nous ne traitons plus en mairie les cartes d'identité, passeports, cartes grises, ... Aussi, M. le Maire propose d'adapter les horaires d'ouvertures au public de la mairie, afin notamment d'optimiser et valoriser la fonction d'accueil à d'autres tâches que distribuer des sacs bleus et jaunes ou faire des photocopies.

Autre point : M. Gallais, garde-champêtre, partant en retraite, doit être remplacé. Un employé communal s'est proposé pour ce poste qui redeviendrait un mi-temps garde-champêtre / mi-temps agent technique. Le conseil municipal propose une période d'essai de 6 mois, correspondant au temps de formation nécessaire pour le poste de garde. M. le Maire propose également d'adapter ce poste selon les besoins, en termes de présence. Il y aurait dans ce cas possibilité de reprendre une autre personne à temps partiel, mais les contrats aidés vont disparaître. M. Lanvin évoque la possibilité d'un emploi civique.

Le conseil municipal est invité à débattre sur l'ensemble de ces sujets.

M. Cheval rappelle que certaines de ces propositions sont de la responsabilité et du pouvoir de décision du maire. M. Linéatte souhaite néanmoins associer les conseillers municipaux dans un souci de transparence et tenir compte des avis de chacun.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable aux propositions globales de réorganisation du personnel communal.

VIII. Personnel communal : permis E.

Toujours dans ce même cadre, il s'avère que plus aucun agent technique ne possède le permis E, obligatoire notamment pour tracter la nacelle ou effectuer tout transport lourd. M. le Maire propose que deux employés communaux passent ce permis. Coût : 750 € (X2).

Adopté à l'unanimité

IX. Personnel communal : nomination de régisseurs.

Il convient également de renommer des régisseurs de recettes, habilités à recevoir les liquidités et les gérer avec la trésorerie. Monsieur le Maire propose Mme Ennuyer et M. Antiochus pour les régies centre aéré- locations de salles, et le futur garde-champêtre pour les régies camions d'outillage-forains-voie publique.

Adopté à l'unanimité

X. Logement garde-champêtre.

Le logement de M. Gallais est libre au 1^{er} Janvier. Des travaux sont à effectuer. Celui-ci pourrait être loué dans la mesure où le futur garde-champêtre serait déjà propriétaire de son habitation. M. le Maire demande l'autorisation d'effectuer les démarches en ce sens (travaux, location), tout en informant le conseil municipal de l'avancement de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

XI. Appels d'offres : maintenance, extincteurs,...

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de relancer des appels d'offres concernant la maintenance générale des bâtiments, contrôles périodiques, achats d'extincteurs,...

M. Cheval fait remarquer que cette démarche serait un excellent exemple de mutualisation à mettre en place au niveau de la communauté de communes.

Adopté à l'unanimité

XII. Location de terrain sur la ZI.

Cette demande a déjà été faite dans le cadre de travaux sur la voie ferrée en 2016. De nouveaux travaux sont prévus et des bungalows doivent être installés provisoirement.

La première location déjà consentie était de 600 € /mois en 2016. M. le Maire propose de reconduire le même loyer.

Adopté à l'unanimité

XIII. Subvention à la MFR du Noyonnais.

Une demande de subvention émane de la Maison Familiale et Rurale du Noyonnais, motivée par le fait que deux jeunes de Chaulnes fréquentent cet établissement, et ce pour l'achat d'un matériel numérique.

Après en avoir débattu, le conseil municipal estime que, malgré le bien-fondé de cette demande, on ne peut pas y répondre favorablement, au risque de créer un précédent et devoir subventionner tous les établissements qui en feraient la demande.

Refusé à l'unanimité

XIV. Admissions en non-valeurs.

Ce sont des recettes que la trésorerie nous demande d'annuler, concernant des familles en difficulté ayant souvent établi un dossier de surendettement, et pour lesquelles des dettes ont été effacées.

-budget assainissement : -142 €

-budget commune : -795.68 €

Adopté à l'unanimité

XV. Informations diverses.

Vœux au personnel communal : jeudi 11 janvier à 18h, pendant lesquels nous souhaiterons une bonne retraite à M. Gallais.

Vœux du Maire aux « forces vives » de la commune : vendredi 19 janvier à 19h, au centre-socio-culturel.

Téléthon 2017 : 5161 €. M. le Maire remercie tous ceux qui ont participé, d'une façon ou d'une autre, à cette belle action.

La séance est levée à 21 h.

Le Maire

